



MINADROI - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure en droit d'accès vous offre :

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements du droit;
- un accès facilité au programme du master en droit moyennant ajout de prérequis - voir "formations ultérieures".

MINADROI - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Développer et acquérir un socle de connaissances et compétences qui constituent les fondements du droit, discipline autre que celle de sa majeure, et donc maîtriser les prérequis nécessaires en vue, si l'étudiant le souhaite, d'un accès facilité au programme de bachelier en droit, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'accès en droit.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser, avec la rigueur exigée par la discipline, les fondements théoriques (connaissances, concepts, outils, ...) en droit, prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le baccalauréat, puis le master en droit.
2. S'approprier et maîtriser les fondements de la démarche de recherche scientifique (méthodologie de recherche) spécifique aux sciences juridiques, prérequis indispensables dans une perspective de (ré)orientation vers le baccalauréat puis le master en droit.
3. Faire preuve d'une capacité, d'un mode de raisonnement spécifique au droit avec la rigueur exigée par la discipline.
4. Appréhender, questionner, analyser, discuter et résoudre une problématique en droit, avec la rigueur exigée par la discipline, en mobilisant les fondements disciplinaires et méthodologiques pertinents.
5. Développer un angle de lecture et une analyse critique et réflexive spécifiques aux sciences juridiques avec la rigueur exigée par la discipline.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La Faculté propose aux étudiants deux mineures en droit: la mineure en droit (ouverture) ou la mineure d'ouverture en droit (accès). La mineure en droit "ouverture" permet, comme son nom l'indique, de s'ouvrir à la discipline et propose aux étudiants d'autres facultés d'ajouter une "corde à leur arc" en ayant une connaissance passive et légère de ce qu'est le droit. En fonction de sa faculté d'origine, le programme de l'étudiant en mineure d'ouverture est tantôt composé d'unités d'enseignement obligatoires et d'unités d'enseignement au choix. La mineure en droit d'accès est, quant à elle, composée de cours obligatoires uniquement et sa finalité est uniquement de pouvoir donner "accès" à l'étudiant au Master en droit. Ce faisant, la Faculté espère rencontrer au mieux les aspirations des étudiants qui, pour certains, envisagent la mineure en droit d'accès comme un « tremplin » vers le programme du Master en droit, alors que la mineure en droit d'ouverture est plutôt conçue comme l'opportunité d'élargir leur champ de connaissances.

- Les étudiants qui optent pour la **mineure d'ouverture en droit** se voient proposer des unités d'enseignement qui, soit constituent des introductions, soit sont des interactions entre le droit et d'autres disciplines.
- Les étudiants qui optent pour la **mineure d'accès en droit** ont un programme imposé, doivent suivre les exercices pratiques liés aux cours et cette mineure leur permet de poursuivre leur cursus vers le Master en droit (moyennant un complément de formation de 60 ects - voir conditions d'accès du Master en droit).

PROGRAMME

Mandat(s)

- Doyen : Edoardo Traversa
- Directrice administrative de faculté : Joëlle Cap

Commission(s) de programme

-